SEMUSSAC

JEUDI 8 MAI 2014

VIDE GRENIER BROCANTE

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

3€ le ml

AUX ABORDS DU STADE

ORGANISÉ PAR LA JEUNESSE SPORTIVE SEMUSSACAISE

Accueil à partir de 6h00, inscription obligatoire avant le Lundi 5 mai
L'inscription sera ferme et définitive qu'à réception du règlement

SUPER U Meschers

location U

www.superu-meschers.com
Tél. 05 46 02 75 23

L'apéritif sera offert à tous les exposants
Buvette et restauration possible sur place – Entrée libre

Christophe NEAU
Menuisier, Charpentier, Bois-Alu-PVC
fenêtre • volet • store • portail • escalier
plaque de plâtre • plafond suspendu
Neuf & Rénovation
1, Hameau de la Marronnière
17260 St André de Lidon
Tél. Fax : 05 46 06 93 15
Port : 06 81 37 49 55
neauc@wanadoo.fr

Philippe DROINEAU
artisan électricien
• Electricité générale
• Pompe à chaleur
• Domotique
• Electroménager
17120 EPARGNES 05 46 90 07 35

Soldive
Toujours un goût d'avance !
PRODUCTEURS MELONS - POMMES - LEGUMES
Vente directe aux particuliers
Soldive Domaine des Brandes, Rte de Trignac-Médis
17120 SEMUSSAC - 05 46 05 18 08

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. Ne pas jeter sur la voie publique

Renseignements-inscriptions :

05 46 06 72 49 ou 06 88 77 84 36 après 13h

Email: jssemussac@sfr.fr

FICHE A COMPLÉTER

(Entièrement et lisiblement, merci) A retourner avant lundi 5 mai 2014 à :
ESNAULT Eric - 35 route Rois de Musson 17 600 MEDIS

Renseignements exposant :

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nom ou raison sociale (professionnel) : .....

Adresse (ou siège social) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel. : ..... Email : .....

Pièce d'identité: (cochez la case correspondant)

Carte d'identité ❒ - Passeport ❒ Permis de conduire ❒ - Autres ❒ (précisez) : .....

N°: ..... délivré le: .....

Par:.....

Professionnels N° R.C.: ....

Date et lieu de délivrance: .....

Déclare sur l'honneur :

- **Pour les particuliers** : - Ne vendre que des objets personnels et usagés (art.L310-2du code du commerce)
  - Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.(art R321-9 du code pénal).
- **Pour les Commerçants** : - Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés(article 321.7 du CP)
  - Etre soumis au régime de l'article L310.2 du code du commerce.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement, m'engage à le respecter et atteste l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à: ..... le ..... Signature :

Ci-joint règlement de .....€ **pour un emplacement de** ..... **mètres (minimum 4 ML pour le véhicule)**

(chèque à l'ordre de la JS Semussac, dépôt des chèques en banque le Lundi 5 mai 2014). Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre côté et paraphé par le maire de la commune et conservé en mairie

Règlement de la brocante-vide grenier de SEMUSSAC

1- La vente de boissons et produits alimentaires est exclusivement réservée à l'organisation.
2- L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur, sont interdit les armes, les animaux vivants, les produits dangereux etc ... Les chiens seront tenus en laisse.
3- Vous louez un emplacement à 3€/ml (minimum 4 ml avec le véhicule).
4- Vous organisez vous même votre vente (prévoir table ou tapis pour l'exposition des biens).
5- Une pièce d'identité sera demandée à l'arrivée de chaque exposant.
6- Accueil des exposants à partir de 6h00 (accès fléché).
7- Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement indiqué par l'organisateur, un véhicule sera autorisé à stationner à l'arrière du stand.
8- Les places réservées non occupées à 8h00 seront réattribuées.
9- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire
10- Vous êtes tenus de débarrasser votre emplacement à la fin de la vente (retour des invendus et tri des déchets dans les containers mis à disposition). Tout polluer s'expose à une amende.
11- Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas le règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation. Attention, aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué, la brocante – vide grenier se tiendra quelque soit le temps.

Sportivement, le bureau JSS

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimerie de la Seudre SAUJON